

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 47

Séance du 07/12/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation  
01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , M. ASSANI Mohamed , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. OMAR Yankoub

### Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , Mme BOINAIDI Habachia , Mme HASSANI Roza , Mme MATTOIR Abouchia , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. YBRAHIMA Ybrahima, Mme NAFINDRA Soifiati

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHANFI Bibi

## Objet : Création de Poste de Chargé de Mission CTG

Dans le cadre des relations partenariales entre les CAF et les collectivités territoriales, l'Etat à travers le circulaire 2020-01 décide de déployer un nouveau dispositif visant à mettre les ressources tant financières que d'ingénierie au service des projets de territoire, afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Ce dernier prend la forme d'une Convention territoriale globale (CTG) qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés qui définis les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Afin de mener à bien ces missions, la commune développe des partenariats avec les institutions du territoire, tels que les services déconcentrés de l'Etat, et surtout la CSSM.

La mise en place de la convention implique un accompagnement financier d'un poste de coordinateur pour garantir la réalisation des actions prévues.

**Intitulé :** Chargé de coopération CTG

**Type de poste et cat :** Filière administratif, de catégorie A

**Mission principale : animation et suivi de la Convention Territoire Globale**

**Echéances : Janvier 2024**

**Temps : 35h**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : animation et suivi de la convention territoire globale.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal**

**DECIDE :**

- **D'approuver** la proposition du Maire *en créant l'emploi de chargé de coopération CTG.*
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois
- **D'autoriser** le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire, dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
  - o motif du recours à un agent contractuel : article 3-3 1°2°3°4°5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - o niveau de recrutement : un diplôme d'au moins bac+3 et expérience significative dans le domaine.
  - o niveau de rémunération : grille des attachés, (+ le cas échéant, le régime indemnitaire),

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

